

Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**
Avocats au Barreau de BONNEVILLE
Immeuble « La Résidence », 111 Rue du Pont, 74130 BONNEVILLE
cabinet@briffod-avocats.fr

**AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UN APPARTEMENT ET D'UNE PLACE DE PARKING**
sis sur la Commune d'**ARACHES LA FRASSE** (Haute-Savoie), **FLAINE** – Les Gérats
dans une copropriété dénommée « Les Terrasses d'Hélios »

MISE A PRIX : 200.000 € (DEUX CENT MILLE EUROS), frais en sus

Fixée au **JEUDI 03 MARS 2022 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la **CAISSE DE CREDIT MUTUEL STRASBOURG GUTENBERG**, Association coopérative inscrite à responsabilité limitée et à capital variable, inscrite auprès du Tribunal d'instance de STRASBOURG sous le numéro VII/0021, dont le siège social est sis 2 rue des Hallebardes, CS 80016 - 67060 STRASBOURG CEDEX, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

DÉSIGNATION DES BIENS : Sur la Commune d'**ARACHES LA FRASSE** (Haute-Savoie), **FLAINE** – Les Gérats, les fractions ci-après désignées d'un immeuble en copropriété, Les Terrasses d'Hélios, figurant au cadastre sous les références suivantes : **section C n°376 (30ca), n°380 (01ha 05ca 33ca) et n°383 (12a 08ca)**.

Lesdites fractions consistant en :

- **lot n°365** : au niveau 4, emplacement n°5, *une place de parking*. Et les 56/98625^e de la propriété du sol et des parties communes générales.
- **lot n°375** : au niveau 0, porte n°4, *un appartement de 3 pièces principales d'une surface loi Carrez totale de 60,88 m²* comprenant un espace hall, un séjour avec coin cuisine ouverte, balcon 1, un dégagement, un WC, une salle d'eau, deux chambres, une salle de bains-WC, balcon 2. Et la jouissance exclusive de deux terrasses. Et les 822/98625^e de la propriété du sol et des parties communes générales.

Telles que lesdites fractions d'immeubles existent sans exception ni réserve.

OCCUPATION : aux termes du P.V. de description dressé le 10 juin 2021, il est indiqué que le bien saisi est occupé comme suit : *Les biens précédemment décrits ont été donnés en location au Groupe Pierre et Vacances – Résidence « Les Terrasses d'Hélios ».*

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice au FAYET, le 10 juin 2021 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 23 août 2021 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°21/00860, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES le **VENDREDI 18 FÉVRIER 2022** de 9 heures à 10 heures.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

RENSEIGNEMENTS : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 03 janvier 2022.